

La Comédie de Valence

**Centre Dramatique National
Drôme Ardèche**

2001 - 2009

A/ UN RAPIDE PARCOURS DE L'HISTOIRE DU C.D.N.

- ① **La préfiguration : 1997 - 2001**
- ② **La création du Centre Dramatique National 1^{er} janvier 2001**
- ③ **Le premier mandat (2001-2003) et la crise financière**
- ④ **Le 2^{ème} mandat (2004-2006)**
- ⑤ **Le 3^{ème} mandat (2007-2009)**

B/ LA COMEDIE DE VALENCE : UN PORTRAIT

① Ses missions

- a/ **Son activité et son engagement artistiques**
- b/ **le rayonnement territorial et national**
- c/ **la médiation culturelle et la formation**

② La Comédie de Valence : une petite entreprise

- a/ **le personnel**
- b/ **le budget**
- c/ **la Comédie de Valence dans la vie de la cité et le territoire**

C/ EN PREVISION D'UN RENOUVELLEMENT DU PROJET DU C.D.N.

- **Pour la Ville de Valence**
- **Pour les départements**
 - **de la Drôme**
 - **de l'Ardèche**
- **La Région Rhône-Alpes**
- **L'Etat**
- **Et de manière générale**

ANNEXES :

- 1- Rencontres et témoignages**
- 2- Chronogramme**

31 décembre 2009 : fin du mandat de Christophe Perton (le 3^{ème}) à la tête du Centre Dramatique National. Il s'agit ici de faire une présentation synthétique de la Comédie de Valence, en utilisant deux entrées :

- un rapide parcours chronologique à partir des circonstances de sa création et en traversant les périodes marquantes de son évolution ;
- une photographie synthétique de ce que sont ses activités artistiques et culturelles, son implication dans la cité et sur les deux territoires départementaux.

Cet état des lieux -répétons le- forcément synthétique devrait faciliter la prise en compte d'un certain nombre de questionnements qui pourraient servir de base à la Ville de Valence pour préparer, avec l'ensemble des tutelles, le devenir et les conditions de renouvellement de ce Centre Dramatique.

A/ UN RAPIDE PARCOURS DE L'HISTOIRE DU C.D.N.

① La préfiguration

Si la naissance officielle de la Comédie de Valence en tant que C.D.N. s'effectue le 1^{er} janvier 2001, les conditions de sa création se mettent en place quelques années auparavant.

Une Compagnie "Travaux 12", dirigée par Philippe Delaigue, est installée à la Fabrique. Elle s'inscrit dans la démarche d'artistes ayant choisi de travailler dans le sud de la région Rhône-Alpes, à partir de Valence et de la Drôme; d'autres artistes, peu après, auront la même démarche à partir de Privas et de l'Ardèche (Christophe Perton).

Au vu de la qualité du travail artistique et culturel de la Compagnie et de sa forte présence sur le territoire drômois, l'Etat, la Ville, le Département, en Novembre 1997, signent avec Travaux 12 une convention l'instituant "Centre Dramatique Comédie de Valence". S'ouvre alors une préfiguration de 3 ans (2000 fera l'objet d'un avenant à la convention).

Ce Centre Dramatique s'implante sur trois lieux, sur la base d'une convention de mise à disposition de locaux :

- Le Bel Image, la Fabrique : le Centre Dramatique en a la jouissance quasi exclusive. La Ville dispose d'une quinzaine de jours par saison, qu'elle utilise pour elle-même ou qu'elle met à disposition d'associations.
- Le Théâtre municipal (actuellement Théâtre de la Ville) est une régie directe de la Ville. Les conditions d'utilisation par le Centre Dramatique sont les suivantes : 2 fois 45 jours de septembre à décembre et de janvier à mars -utilisation de la salle de répétition et de danse- un certain nombre de jours pour l'accueil de spectacles extérieurs, dans tous les genres, sont consentis.

Les grands axes du projet du Centre Dramatique :

- 6 créations sur le mandat ;
- Des productions ou coproductions ;
- Principe des séries : chaque production doit être jouée au moins 5 fois à Valence ;
- Au moins 30 représentations dans les petites et moyennes communes de la Drôme ;
- Les recettes propres doivent représenter au moins 20 % des produits ;
- Les charges de structure doivent être inférieures à 50 % ;
- Le Centre Dramatique est également en charge de la programmation de spectacles pluridisciplinaires (Théâtre, Danse, Musique) : 110 représentations annuelles.

Cette convention contient les germes de ce qui constituera une partie de la future convention C.D.N.

Les subventions en 97 :

Etat : 2 millions de Francs (\approx 305 000 €)

Ville : 6,3 millions de Francs (\approx 961 000 €)

Département : 400 000 Francs (\approx 61 000 €)

Pour un budget global de 12 160 000 Francs (\approx 1 856 000 €) et 5 624 000 Francs de recettes propres (\approx 858 600 €).

On assiste très vite à une forte montée en puissance de l'activité.

De 97 à 2000 :

21 000 spectateurs à 24300 (+ 15,7 %)

109 représentations à 130.

De plus, le label "Plateau pour la danse", accordé en 99, positionne la Comédie de Valence comme un lieu essentiel pour la création et la diffusion chorégraphiques et pour la sensibilisation des publics à cet art.

"La petite comédie", créée en 1997, par sa volonté d'itinérance, glisse l'art dramatique au plus près des publics, des quartiers, des territoires, visant ainsi à réduire l'éloignement géographique ou social de certaines populations aux arts vivants.

② La création du Centre Dramatique National en Janvier 2001

A la base, un projet artistique et culturel conçu par un "triumvirat" : Philippe Delaigue, Jean-Paul Angot alors co-directeur de la Comédie de Valence, et Christophe Perton, artiste, metteur en scène, alors Directeur du Théâtre de Privas. Ce projet, porté très volontairement par la Ville de Valence, rencontre le souhait des collectivités territoriales de créer un pôle artistique fort, dans le sud rhône-alpin, en contrepoint de la concentration des moyens sur Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et l'arc alpin.

L'Etat, la Ville de Valence, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche, la Région sont présents dès l'origine du dispositif.

Pour l'Etat :

Il s'agit de poursuivre sa mission de :

- décentralisation dramatique en favorisant l'implantation d'un Centre Dramatique National. Pour mémoire, ce label, créé en 1972, est, de fait, un établissement de création. Il doit assurer la production (ou co-production majoritaire) de 6 spectacles par mandat, dont la moitié concerne les écritures contemporaines. Dans ce cadre, il doit permettre l'emploi d'artistes interprètes, développer une activité territoriale par ses tournées favorisant ainsi la circulation des œuvres. Il doit soutenir d'autres équipes artistiques dans le souci du partage de l'outil et de la diversité artistique. Il doit mener des actions de sensibilisation et de formation à l'art dramatique.

La Direction en est assurée par un ou plusieurs artistes, pleinement responsable(s) des moyens qui leur sont confiés pour mener à bien le projet. Le ou les directeurs sont gérants d'une société de droit privé et responsable(s) de sa bonne gestion.

Démocratisation culturelle, ancrage territorial mais aussi rayonnement régional, national, voire international, font partie intégrante des missions d'un Centre Dramatique National, ainsi que l'indispensable médiation avec et pour le public.

Bien entendu, la mission de tout C.D.N. est adaptée au contexte. Dans celui qui nous concerne, l'Etat faisant référence à la charte de mission de service public pour le spectacle vivant d'octobre 98, acceptera que le futur C.D.N. à partir des trois outils que sont le Bel Image, la Fabrique et le Théâtre de la Ville, construise un projet fort, reposant sur 3 genres du spectacle vivant (Théâtre, Musique et Danse) comme le demande très précisément la Ville. C'est, dès l'origine, ce qui fait la spécificité de cette structure, face à la plupart des C.D.N. à forte prééminence Art dramatique.

Pour la Ville :

Il s'agit de confier la gestion de ses équipements pour la création et la diffusion, en Théâtre, Danse et Musique. Cette demande pallie le déficit des compagnies locales. Elle désire ainsi redynamiser le secteur des arts vivants et répondre aux attentes d'une population qui souhaite trouver à Valence les propositions artistiques majeures pour lesquelles trop souvent, elle doit se déplacer à Lyon ou à Grenoble.

Par ailleurs, la Ville confie à l'équipe des missions précises pour l'accroissement et l'élargissement des publics ainsi que pour l'insertion du C.D.N. dans la vie locale.

La Région :

Souhaite favoriser la coopération entre structures de diffusion géographiquement proches, permettre le décloisonnement artistique, accompagner les jeunes créateurs et sensibiliser le jeune public, particulièrement lycéen.

Le Département de la Drôme :

Souhaite favoriser la décentralisation loin des pôles urbains, continuer la collaboration avec l'Ardèche, entretenir le réseau des partenaires locaux, développer la médiation culturelle et les actions pédagogiques, particulièrement autour de la Danse.

Le Département de l'Ardèche :

Insiste sur l'irrigation du territoire, en complémentarité avec le théâtre de Privas, sur la prise en compte des pratiques amateurs et des scolaires. Se pose également la question de la prise en charge du Festival d'Alba-la-Romaine.



→ Le projet fondateur du C.D.N répond comme en écho à ce contexte :

- 6 créations sur le mandat dont 3 réalisées par de jeunes metteurs en scène ;
- Une troupe permanente, dont un auteur associé ;
- Un répertoire théâtral permettant les reprises et favorisant un rayonnement régional et national ;
- Trois outils de travail permettront une présence permanente, la multiplicité des formes, la diversité des propositions ;
- Des temps forts comme la "Petite Comédie" (interventions artistiques dans tous types de lieux) ou "Temps de paroles" (théâtre sous tous ses états et partout...) ;
- La Comédie itinérante, assurant une présence artistique forte, par des formes théâtrales adaptées, dans les petites et moyennes communes des Départements ;
- Une diffusion importante dans les domaines de la Danse, du Théâtre et de la Musique.

En bref : l'exigence artistique la plus haute pour convaincre de nouveaux publics, par le biais d'un corollaire essentiel : la médiation culturelle, l'action de sensibilisation, la formation opérées par un Centre Dramatique National **territorial** à la pointe de l'originalité par sa vocation pluridisciplinaire et les croisements artistiques qu'il est censé favoriser.

③ **Le premier mandat (2001-2003) et la crise financière**

En mai 2001, le bilan pour l'année 2000 présente un déficit de 700 000 Francs. L'inquiétude des tutelles et de la direction du C.D.N. conduit la DMDTS à nommer un cabinet d'experts comptables qui annoncera, en mars 2002, un déficit cumulé pour 2001 de 5 372 800 Francs. Le même cabinet précise qu'un peu plus de 3 000 000 de ce déficit sont directement imputables aux exercices antérieurs.

Christophe PERTON, nommé le 1^{er} janvier 2001, n'avait pas de statut de gérant dans la SARL, aucune responsabilité administrative dans l'organigramme ni latitude de gestion dans le fonctionnement (il devient gérant en septembre 2002). Dès le mois de mai 2001, il déclare sa contestation tant sur les projets budgétaires que sur la gestion administrative et financière en cours.

Sous la pression des tutelles, un plan de redressement est immédiatement mis en place ainsi qu'un Comité de Suivi, constitué des représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, qui se réunira régulièrement (3 fois l'an) pour accompagner et contrôler ce plan.

Les responsabilités de cette crise financière semblent ainsi assumées par les tutelles :

- Beaucoup d'attentes et de demandes de leur part ;
- Erreurs manifestes d'administration internes à la Comédie (certaines apparaîtront des années plus tard) ;
- Mauvaise appréciation des charges de fonctionnement ;
- Montée en puissance trop brutale ;
- Un déficit antérieur, hérité de la période de préfiguration.

④ **Le 2^{ème} mandat** (2004-2006) correspond donc à une période de redressement, dont le plan est relativement efficace.

Il s'est réalisé sans porter atteinte à la qualité de la création et à la présence de la Comédie sur le territoire. Les comédiens permanents sont très présents et font fonctionner de façon marquée la comédie itinérante et la petite comédie. (Ils sont 7 en 2003). En 2002 : 3 créations, 4 reprises, 4 co-productions et 18 accueils. L'apurement du déficit s'opère par une plus grande rigueur de gestion, par une remise à niveau de l'outil mais aussi par un effort conséquent des tutelles au plan des subventions. A titre d'exemple, la Ville prend les fluides directement en charge.

	2002	2004
Etat	748 000 €	1 212 000 €
Ville	961 000 €	1 000 000 €
Région	335 000 €	309 000 €
Drôme	67 000 €	115 000 €
Ardèche	70 000 €	114 000 €

Le 2^{ème} mandat est marqué par la poursuite d'une politique forte de création et par la mise en œuvre d'une permanence artistique, via une troupe installée à Valence. Il s'agit bien pour l'équipe dirigeante de faire de ce C.D.N. un outil majeur de production et de fabrication théâtrales.

La fréquentation continue d'augmenter et, lors d'un Comité de Suivi en Décembre 2005, les tutelles se réjouissent de son bilan création/diffusion, du fort rayonnement territorial qui dépasse les frontières régionales, des résultats financiers positifs, même si elles freinent les énergies en pointant la nécessité d'ambitions à la hauteur des moyens accordés et non l'inverse.

Au plan de l'engagement artistique, du rayonnement territorial, de la médiation, les promesses semblent tenues. La Comédie de Valence en terme d'activité, est le premier C.D.N. régional, le 7^{ème} national :

- 60 % du budget consacré à l'Artistique,
- 35 % de recettes propres,
- 312 représentations,
- 12 spectacles en tournée,

Mais subsiste un déficit d'au moins 150 000 €.

⑤ Le 3^{ème} mandat : 2007 – 2009

3^{ème} et dernier mandat -en principe- puisque 9 ans est la limite imposée pour la direction d'un C.D.N.

Christophe Perton reste seul à la tête de la Comédie de Valence. Cette période sera marquée par la stabilisation des emplois et la structuration optimale de l'équipe.

En effet, le projet de renouvellement repose sur plusieurs postulats :

- Etre une véritable fabrique de théâtre dans la cité, sur le territoire, et jusque dans les réseaux nationaux et internationaux,
- Développer davantage encore l'idée de répertoire grâce à la permanence de la troupe et reprendre des spectacles plusieurs saisons de suite y compris dans la Ville même,
- Finir la structuration de l'équipe, surtout pour le pôle technique, la petite comédie et la comédie itinérante pesant lourd en terme de sollicitation et en terme de coûts (difficultés et lourdeurs pour équiper des lieux naturellement pas adaptés au théâtre).

Quant au déficit, Christophe Perton considère qu'il ne le concerne pas. L'exercice 2006 a été bénéficiaire, le budget est maîtrisé, l'activité artistique se développe (450 représentations au plan national). Ce déficit est l'héritage de la période de préfiguration, antérieure à son arrivée, dont il ne veut donc pas être responsable. Ce principe a d'ailleurs fait l'objet d'une validation de l'ensemble des tutelles et d'un courrier adressé à chacune d'entre elles ainsi qu'au ministre, avant le renouvellement de son mandat.

A l'issue de ce parcours de 12 ans d'histoire, il est sans doute utile d'insister sur ce qui constitue la Comédie de Valence aujourd'hui.

B/ LA COMEDIE DE VALENCE : UN PORTRAIT

① Ses missions

a/ Son activité et son engagement artistiques

Les créations sont au cœur du projet : celles **des**, puis **du** Directeur, mais aussi celles qui font l'objet de soutiens, voire de commandes à des artistes extérieurs, répondant en cela à la nécessité de partager l'outil par de réelles coproductions.

De 2002 à 2005, en pleine période de redressement, les moyens mis à disposition de la création et de la diffusion de spectacles ont été multipliés par 7. La présence d'une troupe permanente et celle d'une auteure associée jusqu'à récemment, ont permis la défense d'un répertoire théâtral, la présence de séries et de reprises sur Valence, la Région et au plan national. C'est aussi la garantie de l'existence de la comédie itinérante et celle d'une médiation culturelle active, régulière et exigeante.

La pluridisciplinarité continue de qualifier la mission d'accueil de spectacles extérieurs. Toutefois, si, dans les textes fondateurs, cette dernière était totale (Théâtre, Danse, Musique), elle se focalise aujourd'hui, par la volonté même de la Direction, sur le Théâtre et sur la Danse. Pour cette dernière, on constate également la disparition de résidences chorégraphiques présentes au cours des deux mandats précédents. Mais l'art chorégraphique reste présent avec une dizaine de spectacles proposés pour cette saison 08-09. En revanche, la Musique est quasiment absente, en dehors de propositions spécifiques comme le théâtre musical, par exemple, ou de collaborations ponctuelles (Opéra de Lyon). Ce choix, Christophe Perton l'explique par la nécessité d'une ligne éditoriale cohérente, dans laquelle les croisements Théâtre et Danse se font plus naturellement.

Au total ; en 2008 – 2009 :

- 9 créations,
- 6 spectacles de répertoire en reprise,
- 30 spectacles en diffusion,
- + 300 représentations à Valence et sur le territoire actuel.

b/ le rayonnement territorial et national

La Comédie itinérante est, selon les termes mêmes de Christophe Perton, l'épine dorsale et la fondation éthique du C.D.N.

En 8 ans, 101 communes de la Drôme et de l'Ardèche ont été touchées. Plus de 500 représentations, 31000 spectateurs, 24 spectacles dont 21 contemporains, 16 créations, 11 metteurs en scène sur la Région Rhône-Alpes.

Il est incontestable que la comédie itinérante a permis d'irriguer des territoires éloignés des centres de foisonnement artistique et touche des populations distantes de l'offre culturelle en proposant des spectacles de grande qualité. Le succès public en témoigne.

Toutefois, des ressentis parfois complexes doivent être soulignés : la comédie itinérante a parfois été accusée de générer une concurrence déloyale, d'abus de position dominante par les acteurs culturels de ces territoires.

Depuis 2005, la Comédie a donc lancé des appels à projets permettant à des compagnies régionales d'intégrer les tournées via leurs créations.

Par ailleurs, l'association des scènes itinérantes a été créée pour accompagner les communes qui, au bout de trois ans, partent du dispositif ; Cette association aurait dû, et pu permettre une structuration du réseau, une pérennité de l'activité, en favorisant l'équipement des lieux pour poursuivre l'aventure, y compris avec d'autres équipes, en toute autonomie. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Les lieux ne sont pas toujours adaptés à l'accueil de la comédie itinérante : trop petits, insuffisamment ou pas équipés. Les formes théâtrales ont donc été adaptées, sans toutefois effacer la lourdeur des équipements de ces lieux, tant au plan humain que financier. Les coûts techniques (horaires et logistiques) sont à prendre en compte.

Des relais des communes souhaiteraient une présence plus longue de l'équipe artistique. Moins de "zapping", un accompagnement en amont, des mini-résidences d'artistes qui permettraient d'y enrichir le lien social généré par le partage collectif d'une proposition théâtrale.

Hors la comédie itinérante, mention doit être faite du Festival d'Alba-la-Romaine. Un constat commun et partagé par l'équipe de la Comédie et le Département de l'Ardèche a conclu à l'échec du projet.

Problèmes structurels, identité, lisibilité et cohérence du festival ("un festival qui se cherche encore" d'après Christophe Pertou), résonance très faible auprès des habitants, lourdeur de l'équipement et un lieu manifestement inadapté et impropre à l'art dramatique et au spectacle chorégraphique, une politique de diffusion qui ne permet aucun travail en amont avec les habitants, un ruisseau et des grenouilles indifférents au silence que nécessite l'approche d'une œuvre... Bref, décision a été prise de ne plus intégrer Alba dans le projet de territoire de la Comédie.

Au plan national et international, il est indiscutable que les tournées de la Comédie ont favorisé le rayonnement de Valence et de son territoire de vie. Les spectacles se jouent en France et à l'étranger, la presse s'en fait l'écho, des metteurs en scène et des chorégraphes de renom travaillent, créent et se produisent à Valence.

Rappelons que Pina Bausch, une des plus grandes chorégraphes de l'histoire de la danse contemporaine, s'est arrêtée à Valence la saison dernière, exception à sa règle qui consiste à venir en France via Paris exclusivement. Il n'est pas neutre qu'ait eu lieu à Valence, en 2007, la conférence des théâtres européens, réunissant plus de 40 compagnies.

c/ la médiation culturelle et la formation

Piliers essentiels sur le territoire de la démocratie culturelle et de l'élargissement des publics.

⇒ Actions de sensibilisation : rencontres avec les artistes, répétitions publiques, visite du Théâtre, des coulisses, des "Dessous de scène". Ces actions s'adressent particulièrement aux jeunes, futurs citoyens et spectateurs de demain, dans une démarche "d'école du spectateur". Cette approche sensible du monde des arts vivants est complétée par les activités de la petite comédie qui permet au théâtre de se glisser dans des lieux décentralisés.

⇒ Les scolaires sont très régulièrement pris en compte, par les activités de médiation. Les options lourdes théâtre, gérées et animées par la Comédie, sont, de l'avis même de Guy Cherqui, Inspecteur pédagogique régional, d'une grande qualité et sans doute de celles qui sont les plus réussies au niveau de l'Académie.

Jumelages, soutiens de classes APAC, parcours culturels, complètent le dispositif d'approche des arts vivants conçu pour ce qui doit permettre l'acquisition d'une pleine autonomie -dans le plaisir- des jeunes scolaires dans leur relation du monde du théâtre.

Des conventions de jumelage lient la Comédie à des collèges et lycées tels Emile Loubet, Notre-Dame, Camille Vernet, Laffemas, les Trois Sources, Jean Zay, Sainte-Anne ou encore le lycée professionnel Victor Hugo. De même, des partenariats sont établis avec l'université Joseph Fourier, Stendhal, l'I.U.F.M. (sites de Valence et de Privas).

⇒ Des partenariats se sont établis :

- Avec des structures socio-culturelles de quartiers : à titre d'exemple, la Maison Pour Tous de Fontbarlettes collabore avec la Comédie de Valence par le biais des "voisins de passage" : 1 billet, 2 spectacles ; le premier est joué dans le quartier, grâce à la petite comédie ; le second à la Comédie, suscite une sortie collective.

Il subsiste toutefois encore bien des méfiances, défiances et résistances. Cette collaboration est un travail de longue haleine, et pointe les limites de la concertation et de la démocratisation culturelle. Comment dépasser le sentiment d'une "prestation de service" auprès des animateurs ? Comment accompagner davantage encore la "sortie" au spectacle pour une population qui ne se sent encore ni légitimée ni autorisée à franchir les portes intimidantes d'un théâtre.

La mise en activité, à Fontbarlettes, d'une salle de 350 places (dans la Maison des Syndicats) pourra sans doute permettre de réinventer des liens, particulièrement en direction des jeunes.

- Avec le C.R.D., les partenariats sont réguliers et très "classiques". Autour de la notion "apprendre et voir", les élèves croisent leur propre pratique avec celles des artistes professionnels et des spectacles. Le retour de résidences chorégraphiques permettrait sans doute d'enrichir ces apprentissages et des collaborations pourraient s'imaginer autour d'approches d'histoire de la Danse et de "fabrication" de spectacles.

- Avec la Médiathèque : autour d'événements ponctuels ou au moment des cafés lectures dans les bibliothèques de quartier. Certains rapprochements sont prometteurs, tel celui qui va s'opérer pour le prochain "Temps de Paroles" qui portera sur l'Algérie, dans les bibliothèques de Fontbarlettes et du Plan.

Cela a permis également de développer les fonds documentaires dédiés au Théâtre.

- Autour de la danse et à l'initiative de la FOL Drôme sept partenaires travaillent ensemble autour du festival "danse au fil d'avril". Il s'agit, outre la FOL, du Train-Théâtre, du Théâtre de Montélimar, du Théâtre de Die, du Théâtre de Privas, de Transexpress, de la FOL Ardèche et, de la Comédie de Valence.

Ce festival qui présente une dizaine de spectacles dans tous ces lieux et également des petites et moyennes communes des deux départements permet de sensibiliser le grand public à la danse sous toutes ses formes.

- 2 partenariats spécifiques méritent d'être soulignés :

- La Maison d'arrêt de Valence : il concerne bien un public "empêché" et éloigné de l'offre culturelle. Spectacles, ateliers de jeu, d'écriture, de lecture, parfois sortie de détenus : une collaboration exemplaire. A ce propos et pour souligner la pertinence et l'exemplarité sur cette collaboration, c'est à Valence qu'a eu lieu, en avril 2005, les assises nationales de "culture en prison" (400 congressistes).

- Le Centre de médecine physique et de réadaptation des Baumes, lié à la Comédie de Valence par une convention de partenariat datant de 2002, dans le cadre de "Culture à l'Hôpital". Là encore, la collaboration, du témoignage même du directeur M. MAUR, est réussie : sensibilisation et ouverture sur le spectacle vivant pour les patients, mais aussi le personnel et les familles, grâce aux "petites scènes de l'éphémère" et à ce temps fort que représente "Une journée particulière". Ces initiatives remettent le patient dans un circuit social et culturel y compris en décloisonnant le centre et en l'ouvrant aux habitants du quartier, conviés à participer à ces lectures, formations et spectacles.

⇒ La formation, quant à elle, s'adresse au public amateur, jeune ou adulte, aux scolaires, aux étudiants (lettres et arts du spectacle).

Depuis 2006, l'Ecole de la Comédie propose des formations sur l'année, des ateliers hebdomadaires et mensuels pour les adultes, des stages de théâtre ou de danse pendant les vacances scolaires. Dispositif rendu possible, une fois encore, par la présence d'artistes permanents. La saison dernière, plus de 400 personnes (adultes, jeunes, étudiants) ont participé à ces formations.

② La Comédie de Valence : une petite entreprise

a/ le personnel

40 personnes dans l'équipe dont 8 comédiens permanents, une dizaine de techniciens dont 3 sont entièrement dévolus à la création. Une équipe fortement structurée sur le plan de l'administration, l'accueil, la communication et la production.

En cette période de crise de l'intermittence à l'issue tristement incertaine, cette permanence doit être soulignée et, pour ce qui concerne les artistes, a bénéficié du soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'ENSATT.

Nous ne reviendrons pas sur les bénéfices artistiques et culturels générés par cette équipe permanente qui a permis d'asseoir l'institution au cœur de la cité. Christophe Perton insiste également sur la cohésion interne que la présence constante de la troupe entraîne autour du projet ; c'est une plus-value très riche pour les "non artistes" de l'équipe, que d'être au plus près de la source artistique.

La Comédie de Valence a assumé la responsabilité de tout C.D.N. quant à l'emploi artistique.

b/ le budget	2004	2007
Budget global	4 489	5 225
Charges de structures	2 079	2 475
Dont masse salariale	1 365	1 681
Activités de production (intègre la comédie itinérante)	1 632	1 530
Activités d'accueil	556	948
Recettes propres	916	1 069
Subventions		
Ville (1)	1 000	1 000
Etat	1 212	1 423
Région (2)	309	557
Drôme	115	135
Ardèche	114	134
		(+ 100 pour Alba-la-Romaine)

(1) dont participation aux fluides

(2) les subventions de la Région sont fluctuantes puisque en partie liées au système des appels à projets

En 2007, les charges de structure représentent toujours moins de 50 % du total des charges et les recettes propres 24 % des recettes totales (en concordance avec les attentes de l'Etat qui demande 20 % de recettes propres).

Il est difficile d'établir des comparaisons plus en amont car les chiffres 2001-2002 sont sujets à "flottements artistiques", induits par le déficit signalé plus haut.

Il faut souligner que l'Etat n'est pas majoritaire dans le financement, contrairement aux autres C.D.N. mais qu'il a considérablement augmenté son effort, notamment pendant la période de crise. Sa subvention reste toutefois inférieure à la moyenne nationale ($\approx 1\,550\,000$ €).

Ce Centre Dramatique, pour les deux derniers mandats, aura tenu deux engagements pris dans le cadre du plan de redressement :

- l'augmentation du niveau des recettes propres,
- la bonne tenue globale des charges.

c/la Comédie de Valence dans la vie de la cité et le territoire

⇒ La fréquentation de la Comédie sur le territoire même de la cité est notable :

En 2001-02 : 91 représentations – 25 000 spectateurs (51,7 % fréquentation),

En 2004-05 : 121 représentations – 28 300 spectateurs (79,3 %)

En 2007-08 : 143 représentations – 35 700 spectateurs (76,51 %).

La politique d'invitations étant rigoureuse, il s'agit bien ici, essentiellement, des places payantes.

Comme le montrent ces chiffres et comme le souligne Philippe Delaigue, il a fallu du temps pour construire ce public et l'affluence n'a pas été immédiate. Mais l'importance de la fréquentation est aujourd'hui indiscutable.

La proposition tarifaire participe, certes, de cette fréquentation (de 8 à 20 €), avec des propositions très attractives pour les jeunes, et la convivialité du lieu enrichit, par sa chaleur, la sortie au spectacle.

Soulignons également, au-delà de la qualité indiscutable des propositions, leur extrême diversité permettant une approche du public la plus large possible. Montalvo Hervieu côtoie Alain Platel, "Neige" du ballet Preljocaj voisine avec le "Pinocchio" de Joël Pommerat et Bertolt Brecht cohabite avec Marivaux.

36 % du public identifié provient de Valence même, 39 % de la Drôme, 21 % de l'Ardèche, les 4 % restant étant issus de la Région Rhône-Alpes et d'ailleurs. 27 % du public a moins de 25 ans et, de manière globale, est plutôt jeune (50 % a moins de 45 ans).

⇒ La Comédie : un partenaire économique :

pour l'hôtellerie, la restauration, le lieu est attractif. Il génère du mouvement artistique, celui d'une population qui utilise les infrastructures hôtelières (artistes), fréquente les restaurants (public).

⇒ Le rayonnement de la Comédie de Valence

Simple évocation : cette saison, le C.D.N. sera à Brest, à Reims, à Béziers, à Martigues, à Strasbourg, à Dunkerque, à Toulouse, à Nîmes, à Foix, à Montpellier, à Sartrouville, et... bien sûr à Paris.

⇒ La symbolique de "l'amour-haine" :

La Comédie, comme beaucoup d'institutions culturelles – d'institutions tout court – divise. Ce débat qui oppose – si facilement – l'institution à la culture de proximité, l'élite ou le populaire dépasse de loin le simple cas de la Comédie. Il est récurrent, historique. Peut-il être dépassé et sa question résolue ?

Le "Ce n'est pas pour moi" est un constat que la Comédie, semble-t-il, tente de contredire, sans sacrifier l'exigence artistique – mais qui reste un débat que l'ensemble des collectivités doivent aborder dans le souci d'accompagner les choix culturels du futur Centre Dramatique.

C/ EN PREVISION D'UN RENOUVELLEMENT DU PROJET DU C.D.N.

⇒ **Pour la Ville de Valence** : un certain nombre d'enjeux semblent se profiler.

Le positionnement de Valence en tant que Ville centre d'une agglomération rayonnant sur deux départements, et métropole régionale. Des rapprochements intelligents et complémentaires ont déjà été effectués par les équipements culturels, à ligne éditoriale clairement identifiée.

- Le Train-Théâtre, à Portes-les-Valence, par exemple, axé sur les musiques actuelles, la chanson, les nouvelles formes circassiennes.

- Le Théâtre du Rhône à Bourg-les-Valence, ouvert à l'opérette, aux tournées provinciales du théâtre privé, aux propositions plus "populaires".

Cette organisation, cet aménagement culturel du territoire permettent une circulation optimale des œuvres et des artistes, pour une meilleure satisfaction du public. Valence a incontestablement un rôle à jouer en confirmant le rôle du C.D.N. dans ce dispositif, en le renforçant même. Il faudrait poursuivre cette intelligence de la complémentarité.

La lisibilité, les nombreux labels du Ministère de la Culture, la cohérence du maillage artistique et culturel au sein même de la cité de Valence : le foisonnement artistique, la richesse des institutions (1 C.D.N., 1 Scène nationale) et des équipements culturels (Médiathèque, Ecole d'Art, Ecole Musique et Danse ou C.R.D.), favorisent une réflexion sur la lisibilité et l'organisation du spectacle vivant pour ce qui concerne la future Comédie de Valence. Comment s'organise l'affichage d'une véritable pluridisciplinarité ? Qui fait quoi ? Quelle place pour la musique, particulièrement classique, qu'elle soit du domaine du symphonique ou de la musique de chambre ? Quel fil d'ariane pour une programmation qui doit apparaître comme cohérente et concertée et non comme un "mille feuilles" ? Sans oublier le jeune public et les croisements transdisciplinaires ? Les arts de la rue, du cirque et les multiples métissages artistiques ?

Quels seront les moyens logistique mis à disposition (théâtres, locaux de répétition, ateliers de création de décors, lieux de stockage...) ?

⇒ **Les Départements** : n'ont pas les mêmes interrogations quant à la poursuite de l'activité de la comédie itinérante.

- **Le Département de la Drôme** : pointe le ressenti de la part d'une partie du public (répertoire pas toujours adapté) et d'une partie les acteurs locaux (la comédie itinérante assècherait la création artistique locale, serait parachutée (ex. dans le territoire...). Il ne remet pas pour autant en cause la raison d'être de la comédie itinérante mais prend en compte la nature de ces liens, y compris pour convaincre les élus de la justesse du projet.

Il semblerait donc utile d'appuyer la relation avec les populations, en dépassant la simple "monstration" du spectacle en privilégiant la durée, l'installation des artistes dans les communes pour créer du lien, de la convivialité, des échanges.

La question de la disparité des territoires se pose. Les zones du nord, reculées, doivent bénéficier de davantage de circulations artistiques que le sud, mieux irrigué. Mais, il ne faut pas négliger la difficulté des tournées, déjà évoquée, dans des lieux peu ou pas équipés : adapter sans oublier la qualité artistique.

Pour le département de la Drôme, la question du lien à Valence est essentielle ou, plus précisément, celle de la circulation des publics, entre territoire et ville centre. Le C.D.N. doit être soutenu pour ce rôle attractif, structurant et rayonnant qui permet à la population de décroquer des comportements en fréquentant un autre théâtre (au sens large du terme) que celui qui circule habituellement dans les zones rurales.

- **Le Département de l'Ardèche** : est acté le fait que le festival d'Alba a été confié à la nouvelle équipe de la Cascade à Bourg-Saint-Andéol. Le département semble avant tout intéressé par la "force de frappe" artistique du C.D.N., souhaite établir une collaboration qui soit moins une "prestation de service" qu'un rapport basé sur le conseil, l'expertise, l'accompagnement et l'encadrement. Sans nier, loin s'en faut, l'extrême qualité artistique des propositions de la comédie itinérante et un succès public indéniable, moins de zapping, davantage de préparation en amont, permettraient un ancrage territorial humainement plus riche. La dimension de centre de création et le développement artistique pourraient être davantage mis en valeur, impliquant plus encore le C.D.N. dans la formation des publics, la sensibilisation à l'art dramatique, l'éducation artistique en milieu scolaire, les pratiques amateurs.

Par ailleurs, l'Ardèche "n'étant plus une terre de mission", l'aménagement culturel du territoire s'est considérablement modifié en 8 ans, grâce à une structuration notable et équilibrée du Nord au Sud.

- l'APSOAR au Nord,
- le théâtre de Privas au Centre,
- la Cascade à Bourg-Saint-Andéol.

Le futur C.D.N. devra donc imaginer travailler en complémentarité et en projet avec ces structures et, au-delà du théâtre pur, s'interroger sur les croisements artistiques possibles.

- **La région Rhône-Alpes** :

Aujourd'hui, la région intervient à trois niveaux, ce qui en explique la fluctuation :

- un socle permanent qui pourrait être qualifié de subvention de fonctionnement, soit 300 000 €. De fait, elle correspond à la fusion des aides que la Région attribuait aux deux Compagnies de Philippe Delaigue et de Christophe Perton avant leur arrivée à la Direction du C.D.N., fusion à laquelle s'est ajouté un soutien à la comédie itinérante. Cet aspect-là des choses n'est pas anodin pour le devenir des liens C.D.N. – Région.

A cela s'ajoutent les aides au titre d'appels à projet, forcément fluctuantes.

Un troisième volet enfin : une aide au titre de l'insertion des jeunes artistes qui se conjugue avec celle de l'ENSATT et qui correspond à un pourcentage (30 %) des salaires bruts des comédiens recrutés par la Comédie de Valence. L'accompagnement s'effectue sur deux ans, et

ne se confond en aucun cas avec le soutien à la permanence artistique, question qui appartient au périmètre de l'Etat.

La Région Rhône-Alpes est donc extrêmement attentive à la manière dont seront pris en compte les points suivants :

- l'aménagement de ce territoire sud Rhône-Alpes, essentiel pour cette collectivité territoriale,
- l'insertion professionnelle,
- le rayonnement national et international,
- l'aide aux jeunes compagnies -mais cela va de soi dans la mission d'un Centre Dramatique National- ce que Abraham Bengio, reprenant les éléments du rapport Latarjet, nomme "le cercle vertueux", c'est-à-dire le rôle de ce C.D.N. dans une aide véritable à la production, à la résidence, aux créations, aux séries, aux reprises,
- la mission d'action culturelle.

Il faut donc bien considérer que le socle défini plus haut n'est en aucun cas une subvention acquise et que c'est le projet qui déterminera le soutien.

- **L'Etat** : "l'outil" C.D.N. est à part entière dans le dispositif de décentralisation artistique et culturelle et ses fondamentaux n'ont pas changé. Il est donc essentiel que s'opère une nécessaire solidarité des collectivités locales et territoriales, dépassant leurs attentes singulières, au bénéfice du projet global. Toutefois, l'Etat devra préciser ses nouvelles directives en terme de décentralisation et souligne quelques points de vigilance (B. MUNIN) :

- La question du statut des comédiens à laquelle l'Etat doit s'atteler dans la mesure où il y a, là, véritable vide juridique ;
- Le nécessaire équilibre entre l'utilisation de l'outil du C.D.N. par son directeur aux fins de ses créations et le tout aussi nécessaire partage de l'outil, en veillant à l'émergence régionale, en favorisant la création locale et une saine émulation.

Le ministère, quoiqu'il en soit, relève la performance du C.D.N., son originalité et son exemplarité. Une manière de réaffirmer son soutien à l'existence et au maintien de cette structure (Cf. rapport d'inspection J.C. Mézière – mars 2006).

De manière générale : et sans exhaustivité, se posent les questions suivantes:

- le maintien d'une permanence artistique. Contractuellement, une grande partie de l'équipe arrête son activité au moment du départ de cette direction.
- le juste rythme de la création, des productions, dans le souci d'un équilibre entre présence sur le terrain local, rayonnement régional et national, mais dans un contexte budgétaire contraint.

La volonté (ou non ?) de préserver l'originalité de ce C.D.N., à la fois urbain et territorial, dramatique mais à vocation de diffusion pluridisciplinaire, théâtre et danse.

Dans ce cadre, il est nécessaire de s'interroger sur la place de la musique et, plus largement, des multiples croisements artistiques, dans ce projet pluridisciplinaire.

- La question de l'apurement du déficit, pour ne pas obérer les moyens alloués à la future équipe et ne pas lui laisser un passif trop lourd. Pour la Ville, il relève d'une remise à niveau des aides financières de l'Etat pour ce C.D.N.

- L'éclaircissement de l'utilisation des outils et de leur requalification : pour la Ville, l'usage des 3 théâtres par le C.D.N. devra être repensé dans l'objectif d'une plus grande disponibilité pour d'autres activités et pour d'autres acteurs. Par ailleurs, des travaux d'entretien et de rénovation paraissent indispensables, une réflexion commune des tutelles devant éclaircir la question des moyens alloués à l'utilisation de ces trois outils (équipement-fonctionnement).

En terme de questionnement final :

Faut-il garder intact le modèle actuel du C.D.N. et chercher le (la) remplaçant(e) idoine, suivant ainsi la méthode de la "pantoufle de vair" ? Qui saurait concilier la spécificité de cet outil à sa vision artistique ?

Faut-il une modification fondamentale de cette structure ? Cela ne semble pas correspondre à l'attente des tutelles et de la plupart des partenaires et usagers actuels.

Faut-il un directeur et/ou un co-directeur ?

Sachant que, sans doute, "un projet qui n'évolue pas est un projet qui meurt", comment écrire l'histoire de ce futur C.D.N., en tenant compte du contexte actuel des politiques territoriales et nationales, des attentes spécifiques des collectivités et de l'Etat, tout en favorisant la construction d'un projet d'ensemble et commun qui préserve l'originalité de cette structure, qui s'engage sur le respect de la liberté de la création artistique et la nécessité qu'elle a de rencontrer le public le plus large possible ?

C'est à la croisée de ces chemins que se situe pour une équipe future la possibilité d'un nouvel engagement artistique et culturel.

Eliane BARACETTI/Sylvain FIDENTI
Novembre 2008